

Vous êtes un professionnel en agriculture

Electricité : prudence gardons nos distances

Au travers de la nouvelle convention signée le 21 novembre dernier, Enedis et les MSA Charentes et Poitou confirment leur volonté d'accentuer les efforts de sensibilisation vis-à-vis de la population agricole, afin de mieux faire prendre en compte les risques au voisinage des lignes électriques.

En manoeuvrant un engin ou un outil à proximité d'une ligne électrique ou d'un pylône, vous pouvez provoquer un arc électrique (ou amorçage) et risquez alors une électrocution.

Soyez vigilant à proximité des lignes et des ouvrages électriques !

Situations concernées

- Utilisation d'engins de grande hauteur
- Travaux en sous-sol (fosse ou tranchée)
- Arrosage

Consignes à respecter

- Ne manoeuvrez pas seul sous les lignes électriques.
- Équipez vos engins de détecteurs de présence de lignes avec avertisseur sonore ou visuel.
- Restez à l'intérieur de votre engin si celui-ci a accroché une ligne.
- Ne faites pas de feux sous les lignes.
- Manipulez les tuyaux d'arrosage en position horizontale et loin des lignes.
- Ne rehaussez pas votre terrain et ne stockez rien sous une ligne électrique.
- Ne tentez jamais de récupérer un objet accroché à une ligne.
- Vérifiez les consignes d'usage lorsque vous utilisez un groupe électrogène pour vos travaux.
- Mettez à la terre les parties métalliques de vos silos, hangars provisoires et appareils de levage.
- Avant tous travaux à proximité d'un ouvrage électrique, il est obligatoire d'envoyer une déclaration de projet de travaux / déclaration d'intention de commencement des travaux (DT-DICT) au moins 15 jours avant le début de vos travaux. **Rendez-vous sur : www.reseaux-et-canalisation.ineris.fr**

>> Pour toute information complémentaire, consultez **electricite-prudence.fr**

>> En cas de contact avec un ouvrage électrique et pour prévenir tout accident, appelez le numéro d'urgence dépannage : au **09 726 750** + les 2 chiffres de votre département.

Engin de grande hauteur



Aménagement de drains



Déchargement ou stockage de produits



Arrosage et irrigation



Abattage



Manipulation d'objets encombrants

